



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

WP Council 173/08 Rev. 6

23 septembre 2010
Original : anglais

F

Conseil international du Café
105^e session
21 – 24 septembre 2010
Londres, Angleterre

Projet de plan d'action stratégique de l'Organisation internationale du Café

Contexte

1. Le présent plan d'action stratégique de l'Organisation internationale du Café (OIC) a été élaboré compte tenu de l'Accord international de 2007 sur le Café, qui entrera en vigueur lorsque les conditions énoncées à l'Article 42 (Entrée en vigueur) auront été remplies.
2. L'objectif du plan d'action stratégique est de fixer la direction et les priorités de l'OIC dans le cadre de l'Accord de 2007. Des programmes annuels de travail s'inspireront du plan et fixeront les priorités des activités ainsi que les ressources qui leur seront affectées.
3. Le document a subi une révision importante à la lumière des suggestions faites lors de la 102^e session du Conseil et par le groupe établi par le Conseil à cette même session pour faciliter le passage en revue des documents stratégiques clés de l'Accord de 2007. A la 104^e session du Conseil, les Membres ont été invités à envoyer par écrit leurs propositions au Secrétariat de façon qu'elles puissent être incorporées dans un document révisé. Le présent document tient compte des observations que les Membres ont envoyées (voir les documents WP-Council 173/08 Rev. 4 Add. 1 et 2, et du document WP-Council 200/10 Add. 1) ou faites pendant la 104^e session du Conseil. Comme noté par le Conseil à sa dernière session, les Membres devront évaluer les conclusions et recommandations découlant de la Conférence mondiale du Café avant de les incorporer dans le Plan.
4. Il est proposé de faire du plan d'action stratégique un plan à horizon mobile, actualisé par les Membres selon les besoins, et de le passer en revue à intervalles réguliers après l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007, pour le réviser si besoin est.

Mesure à prendre

Le Conseil examinera le projet de plan d'action stratégique en septembre 2010.

PROJET DE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Résumé analytique

Le café est le produit tropical le plus échangé dans le monde ; il est cultivé dans plus de 50 pays en développement. Il assure les moyens de subsistance de 25 millions de familles de petits exploitants et peut représenter 50% des recettes d'exportation de certains pays. Œuvrer à une économie caféière mondiale saine est donc important des points de vue économique, social, environnemental et politique.

Au cours des dix prochaines années, le secteur mondial du café devra faire face à de nombreux défis, qu'il s'agisse de la crise économique mondiale, de l'augmentation des coûts de production, de la raréfaction des terres et de la main d'œuvre ou de la nécessité d'améliorer les conditions sociales des petits exploitants, de la modification des régimes climatiques mondiaux et de la rareté des ressources de l'environnement comme l'eau.

La mission de l'OIC telle qu'elle est fixée dans l'Accord international de 2007 sur le Café est de : renforcer le secteur mondial du café et de favoriser son développement durable dans le cadre d'une économie de marché pour le bien-être de tous les participants du secteur. Le Plan d'action stratégique de l'OIC fixe le cap de l'OIC pour l'Accord de 2007. L'OIC entend s'acquitter de sa mission au moyen de 27 mesures entrant dans le cadre des quatre buts stratégiques ci-après :

- 1. Servir de cadre pour l'élaboration de politiques et de solutions visant à renforcer le secteur caféier mondial au moyen, notamment, des mesures suivantes :**
 - Recenser les questions prioritaires, les préoccupations et les possibilités de l'économie caféière, et fournir des avis sur les réponses à ces questions
 - Consultations et coopération en matière de politiques et de mesures caféières avec les gouvernements, le secteur privé et les organisations internationales

- 2. Accroître la transparence du marché du café et faciliter la prise de décisions économiques sur la base de données exactes et actualisées au moyen, notamment, des mesures suivantes :**
 - Couverture statistique détaillée de la chaîne de valeur du café
 - Rapports et études sur la situation et les tendances du marché et sur son évolution

3. Encourager l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'économie caféière mondiale au moyen, notamment, des mesures suivantes :

- Définir des stratégies de mise en valeur du café
- Parrainer des projets de mise en valeur du café
- Appuyer la mise en place de programmes de microcrédit et de gestion des risques, particulièrement pour les petits exploitants
- Stimuler les transferts de technologie et la coopération technique
- Encourager la recherche-développement dans le domaine scientifique
- Organiser des ateliers, des cours de formation et d'autres formes de partage des connaissances
- Mobiliser le financement pour ces activités

4. Encourager la mise en place d'un secteur caféier mondial durable au moyen, notamment, des mesures suivantes :

- **Aider les Membres à comprendre et à améliorer les structures et les performances du marché afin d'assurer un meilleur accès des producteurs au crédit et aux instruments de gestion des risques, particulièrement les petits exploitants pour leur permettre de mieux organiser leurs offres et de participer plus activement au processus de formation des prix du café sur le marché international et, partant, de favoriser une augmentation de la part des pays producteurs dans la chaîne de valorisation du café.**
- Mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité
- Prendre des mesures visant à augmenter la consommation et à développer les marchés
- Diffuser des informations sur les techniques de durabilité et l'utilisation efficace des ressources de l'environnement
- **Encourager les études et les projets qui permettront d'identifier le potentiel du piégeage du carbone dans les plantations en tant que source complémentaire de revenu pour les caféiculteurs, sous forme de crédits carbone.**

Observations :

- S'agissant du dernier point, il a été suggéré pendant la 104^e session du Conseil que si ce libellé est retenu, il devra être incorporé dans le corps principal du Plan.

Introduction

Le présent plan d'action stratégique définit une stratégie permettant de progresser dans la réalisation des objectifs de l'Accord de 2007. A ce titre, il donne des orientations à l'OIC en termes d'initiatives ayant trait aux politiques et de projets, et il constitue la base sur laquelle le programme annuel des activités sera élaboré.

Le plan d'action stratégique englobe trois sections. La première section fournit des informations générales sur l'OIC et le secteur mondial du café et identifie les facteurs pertinents, tant internes qu'externes à l'Organisation, à l'élaboration d'une stratégie organique. La deuxième section définit les buts stratégiques et les activités proposées pour l'Organisation. La dernière section propose une méthode de suivi et d'évaluation du plan d'action stratégique.

SECTION I

PERSPECTIVES DU SECTEUR MONDIAL DU CAFÉ ET PROBLÈMES AUXQUELS IL DOIT FAIRE FACE

1. Le café est le produit tropical le plus échangé dans le monde ; il est cultivé dans plus de 50 pays en développement. Il contribue de façon importante au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté et revêt une importance exceptionnelle pour les pays exportateurs dont certains sont tributaires de ce produit pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation. Pour les 25 millions de familles de petits exploitants qui produisent 80% du café dans le monde, ce produit est une importante source de revenu et d'emploi. Œuvrer à une économie caféière mondiale saine est donc important des points de vue économique, social et politique, tant pour accroître le niveau de vie des pays producteurs que pour développer les marchés des biens produits dans les pays consommateurs.

2. En tant qu'organisme international de produit dédié au café et organisation intergouvernementale respectée parlant au nom des producteurs et des consommateurs, l'OIC a un rôle central à jouer pour orienter la coopération internationale et élaborer des solutions politiques et des politiques caféières efficaces. Ses 45 Membres exportateurs représentent plus de 97% de la production mondiale de café et ses 32 Membres importateurs plus de 84% de la consommation de café dans les pays importateurs.

3. La mission prioritaire de l'OIC en vertu de l'Accord de 2007 est de renforcer le secteur mondial du café et de favoriser son développement durable dans le cadre d'une économie de marché pour le bien-être de tous les participants du secteur.

L'Accord international de 2007 sur le Café

4. Le texte de l'Accord de 2007, septième accord depuis 1962, a été approuvé par le Conseil international du Café le 28 septembre 2007. Il a une durée de dix ans à compter de son entrée en vigueur et peut être prorogé de huit ans. L'Accord vise à renforcer le rôle de l'OIC en tant qu'instance de consultations intergouvernementales, à faciliter le commerce international en améliorant la transparence et l'accès aux informations pertinentes, et à encourager la mise en place d'une économie caféière durable pour le bénéfice de toutes les parties prenantes, particulièrement les petits exploitants des pays producteurs de café. A l'instar des accords de 1994 et de 2001, il n'est assorti d'aucune disposition de réglementation du marché.

5. L'Accord de 2007 est un instrument important de développement de la coopération et, une fois entré en vigueur, il fournira le cadre juridique des activités centrales de l'Organisation. Seize Membres de l'OIC font partie des pays les moins avancés à faible revenu et grande vulnérabilité économique et le Préambule reconnaît explicitement la

contribution d'un secteur caféier durable à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté. L'Annexe I reproduit le texte de l'Article premier (Objet) de l'Accord de 2007.

L'Organisation internationale du Café

6. L'OIC a été créée en 1963 après que le premier accord international sur le café fût entré en vigueur en 1962 pour une durée de cinq ans. Le Conseil est l'organe suprême de l'Organisation et est composé de tous les Membres. Dans le cadre de l'Accord de 2007, le Conseil recevra les avis du Comité des projets, du Comité de promotion et de développement des marchés et du Comité des finances et de l'administration. Le Conseil recevra également les avis du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), de la Conférence mondiale du Café et du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café. Le Conseil est secondé par le Directeur exécutif et un petit Secrétariat. L'Annexe II donne l'organigramme de l'OIC.

7. L'OIC est au service de la communauté caféière mondiale depuis près de cinquante ans et œuvre à résoudre les questions liées à l'économie caféière mondiale par la coopération internationale entre les producteurs et les consommateurs et à élaborer des politiques et des solutions en la matière. Elle constitue un cadre unique où des représentants de haut niveau des gouvernements producteurs et consommateurs se réunissent périodiquement pour examiner les questions clés et les difficultés de l'économie caféière mondiale, le développement rural et la durabilité, et coordonner les politiques. L'OIC offre des avantages uniques dans les domaines d'activité ci-après : élaboration de politiques caféières ; coopération avec d'autres organisations ; relations avec le secteur privé ; transparence du marché ; promotion et développement des marchés ; parrainage et supervision des projets.

8. L'Organisation coopère étroitement avec les organisations de produits de base et d'autres organisations internationales afin de bénéficier de leur expérience et de leur expertise. Eu égard au fait que de nombreuses institutions ont le mandat spécifique de soutenir l'agriculture et les producteurs ruraux, l'OIC est dans la position stratégique d'assurer la coordination et la cohérence nécessaires des actions prises en matière de café. Une intensification des relations entre l'OIC, les organes spécialisés dans les produits de base et les autres organisations internationales est prévue pour créer des synergies, particulièrement en ce qui concerne la mise en place d'une économie caféière durable dans le cadre de l'Accord de 2007.

9. Le CCSP de l'OIC, qui compte 16 membres, fournit des avis sur les questions pertinentes pour le café, notamment la sécurité alimentaire, la santé et la durabilité. Les Membres bénéficient de la capacité de l'Organisation à mobiliser des initiatives de coopération avec le secteur privé sur des questions comme la diffusion d'information sur le café et la santé auprès des media et des parties intéressées. La participation du secteur privé

dans les activités de l'OIC sera intensifiée dans l'Accord de 2007, particulièrement en ce qui concerne les questions liées à la chaîne d'approvisionnement du café, aux procédures de sécurité alimentaire, à la qualité, au café et la santé, aux statistiques et autres questions.

10. L'OIC fournit actuellement au secteur mondial du café des rapports périodiques sur le marché, des études économiques, elle organise des conférences mondiales et des séminaires et crée des groupes d'experts sur les questions ayant trait au café, et elle donne accès aux données statistiques sur le commerce mondial du café et son économie. Même si l'OIC est le premier fournisseur de statistiques mondiales sur le café, la couverture de questions comme le café différencié et les créneaux de marché doit être améliorée pendant la durée de l'Accord de 2007.

11. La nécessité de développer la consommation et le marché mondial du café a conduit l'OIC à parrainer la publication d'un Guide séquentiel de promotion de la consommation qui a fourni la base méthodologique de plusieurs programmes de promotion dans les pays producteurs et peut servir utilement dans les marchés consommateurs émergents. L'OIC a également mis en place le réseau CoffeeClub, communauté participative internet, pour établir un dialogue et trouver les moyens de promouvoir la consommation de café. Convaincue que la qualité du café est un élément clé du développement futur du marché, l'Organisation a mis en place un programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ), initiative à caractère facultatif visant à encourager les Membres à veiller à ce que leurs expéditions de café vert répondent à des normes optimales de qualité. En outre, l'Organisation apporte son appui à l'éducation et à la formation aux questions ayant trait au café, au moyen d'ateliers et d'autres initiatives.

12. L'OIC parraine des projets de mise en valeur du café et en mobilise le financement tout en supervisant l'exécution pour veiller à ce que les activités des projets soient bien mises en œuvre et éviter toute répétition inutile d'activités ; elle diffuse également les résultats des projets. Des projets d'une valeur totale de 84 millions de dollars EU ont été parrainés depuis 1995. Pendant la durée de l'Accord de 2007, il est souhaitable de diversifier les sources de financement des projets afin de développer plus encore ces activités.

Défis auxquels le secteur mondial du café doit faire face

13. Le café demeure une culture clé dans de nombreux pays en développement en raison de sa capacité à générer des revenus dans les régions rurales, à fournir de l'emploi et à générer des recettes en devises. Dans le passé, le marché mondial du café a été caractérisé par des phases d'expansion et de récessions cycliques qui ont été attribuées à la faiblesse des investissements dans les plantations nouvelles et à la mauvaise qualité de l'entretien des caféières en période de faiblesse des prix et au niveau élevé de plantations nouvelles en période de prix élevés. La dernière récession a duré de 1999 à 2004. Les prix du café étaient tombés à leurs niveaux les plus bas depuis 30 ans et les producteurs ont vu leurs recettes

d'exportation baisser, pour passer de quelque 12 milliards de dollars EU à 5,5 milliards. Cette réduction a eu des conséquences sociales, économiques et politiques dévastatrices dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, les plantations étant négligées ou abandonnées, favorisant ainsi l'augmentation de la pauvreté et de la pression migratoire. Depuis, les prix se sont repris, même s'ils demeurent bas une fois ajustés en fonction de l'inflation par rapport à leurs niveaux historiques.

14. Ces dernières années, l'offre et la demande de café ont été affectées par des événements importants qui appellent des réponses nouvelles et coordonnées de la part du secteur public et du secteur privé. En ce qui concerne la demande, la consommation de café a enregistré une croissance dynamique mais inégale. Des taux élevés d'augmentation de la consommation ont été enregistrés dans certains pays producteurs de café et marchés émergents, particulièrement en Europe orientale et en Asie. Par contre, la croissance générale de la consommation dans certains marchés traditionnels a donné des signes de stagnation, même si certains créneaux, comme les cafés de spécialité et les cafés certifiés, restent porteurs. De nouvelles formes de consommation, comme les préparations prêtes à boire et les machines à café domestiques perfectionnées, deviennent plus populaires.

15. En dépit de ces évolutions positives, les facteurs ci-après représentent des défis considérables pour la durabilité économique, sociale et environnementale de l'économie caféière mondiale :

- a) **Les pressions économiques externes et internes au secteur du café, comme les taux de change défavorables et imprévisibles, la crise économique mondiale et régionale, l'augmentation des coûts des facteurs essentiels de la production de café (engrais et énergie), le manque de main d'œuvre et son coût élevé pour la production et la cueillette du café et la réduction des terres disponibles pour les nouvelles plantations de café.**
- b) Les stocks mondiaux de café sont bas en termes historiques, ce qui accroît la vulnérabilité du marché face à la désorganisation de l'offre en raison de facteurs climatiques et autres.
- c) **Les programmes de certification et de vérification qui peuvent donner accès aux segments de marché en croissance rapide et diffuser des bonnes pratiques commerciales, environnementales et sociales, mais qui peuvent également nécessiter des efforts et des investissements dans des infrastructures, difficiles à consentir ou économiquement non viables pour de nombreux producteurs, particulièrement les petits exploitants.**

- d) Le maintien de mesures qui font obstacle au commerce international du café, comme les tarifs douaniers, peut réduire les possibilités d'augmentation de la valeur ajoutée dans les pays exportateurs, particulièrement pour le café transformé.
- e) La nécessité d'améliorer constamment la qualité afin d'encourager l'augmentation de la consommation.
- f) La nécessité des recherches sur la production du café, la conservation des variétés de café et le génome du café, pour assurer la durabilité économique, environnementale et sociale future de la filière café.
- g) La nécessité d'une utilisation plus efficace des ressources de l'environnement comme l'eau, dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- h) Les changements climatiques mondiaux peuvent affecter la viabilité de la production de café dans certaines régions.
- i) La nécessité d'améliorer les conditions sociales des producteurs de café, particulièrement des petits producteurs, en renforçant la capacité des institutions, en améliorant l'accès au crédit et aux mécanismes de gestion des risques, en réduisant la vulnérabilité à la volatilité des revenus, en évitant la désertification des zones rurales et en encourageant l'égalité des sexes.
- j) Les difficultés économiques et institutionnelles des producteurs qui souhaitent améliorer leur efficacité et leur efficience à organiser l'offre sur le marché international, y compris la gestion des stocks, et donc participer plus activement au processus de formation des prix.**
- k) Les idées fausses que certains consommateurs entretiennent sur le café, comme ses effets négatifs sur la santé, peuvent être une entrave à l'augmentation de la consommation.

16. Ensemble, ces facteurs peuvent réduire l'attrait du café en tant que culture commerciale, neutraliser les bénéfices de la récente remontée des prix depuis 2004 et dissuader les producteurs de procéder aux plantations nouvelles nécessaires pour faire face à l'augmentation escomptée de la demande mondiale de café.

SECTION II

BUTS STRATÉGIQUES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Le principal objectif de l'Accord de 2007, défini à l'Article premier, est de renforcer le secteur mondial du café et de favoriser son développement durable dans le cadre d'une économie de marché pour le bien-être de tous les participants du secteur.

Afin d'atteindre cet objectif, l'OIC a besoin de stratégies générales dans le cadre desquelles des mesures prioritaires peuvent être formulées et appliquées. A cet effet, quatre buts stratégiques principaux reflétant les dispositions de l'Accord de 2007 ont été fixés :

- i) fournir un cadre pour l'élaboration de politiques et de solutions visant à renforcer le secteur mondial du café ;
- ii) accroître la transparence du marché du café ;
- iii) encourager l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'économie caféière mondiale ; et
- iv) encourager la mise en place d'un secteur caféier durable.

La présente section comprend : les justifications de l'adoption des buts stratégiques ; les liens entre les buts stratégiques et les dispositions pertinentes de l'Accord de 2007 ; les principaux défis auxquels le secteur mondial du café est confronté, qui ont été énumérés au paragraphe 15 (Section I) ; et les mesures prioritaires proposées pour atteindre les buts stratégiques. En ce qui concerne les délais de mise en œuvre, dans la plupart des cas les activités seraient mise en œuvre en continu pendant la durée de l'Accord de 2007.

But 1 : Cadre pour l'élaboration de politiques et de solutions visant à renforcer le secteur mondial du café

Jouer un rôle moteur dans l'élaboration de politiques et de solutions visant à renforcer le secteur mondial du café, en étant l'organisateur, le catalyseur et la source de référence, de manière à rendre plus cohérente la définition des politiques au niveau mondial.

Dispositions pertinentes de l'Accord de 2007

Article premier	Objet (Paragraphe 1), 2) et 4))
Article 15	Collaboration avec d'autres organisations
Article 16	Collaboration avec des organisations non gouvernementales
Article 29	Comité consultatif du secteur privé
Article 30	Conférence mondiale du Café
Article 31	Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

Mesures prioritaires

1. Faciliter les consultations sur les questions ayant trait au café au moyen des sessions ordinaires du Conseil, des réunions des organes consultatifs et des comités de l'OIC et d'autres réunions et activités pertinentes, y compris des missions et des réunions d'information.
2. Recenser les questions prioritaires, les nouvelles sources de préoccupation et possibilités découlant des tendances internationales et nationales, notamment les évolutions technologiques, qui peuvent affecter l'économie caféière, et fournir des avis sur les réponses à ces questions.
3. **Rechercher et promouvoir** les moyens de parvenir à un équilibre de l'offre et de la demande et d'obtenir des prix équitables, tant pour les producteurs que pour les consommateurs.
4. Intensifier la coopération et la communication en matière de politiques et de mesures caféières, notamment de projets, avec les organisations intergouvernementales, internationales, régionales et autres pertinentes, et le secteur privé.
5. Encourager les pays non membres à adhérer à l'Organisation.

Ces mesures prioritaires concernent les défis énumérés aux alinéas a), b), c) **et j)** (Section I).

But 2 : Transparence du marché

Accroître la transparence du marché en fournissant des statistiques, des études et d'autres informations sur l'économie caféière mondiale, de manière à réduire les coûts des transactions pour le bénéfice de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du café et à permettre la prise de décisions économiques sur la base de données précises et actualisées.

Dispositions pertinentes de l'Accord de 2007

Article premier	Objet (Paragraphes 5) et 6))
Article 2	Définitions
Article 24	Élimination des obstacles au commerce et à la consommation
Article 25	Promotion et développement des marchés
Article 26	Mesures relatives au café transformé
Article 27	Mélanges et succédanés
Article 32	Informations statistiques
Article 33	Certificats d'origine
Article 34	Études, enquêtes et rapports
Article 36	Secteur du café durable

Mesures prioritaires

6. Assurer une couverture statistique détaillée de la chaîne de valeur du café, notamment des données sur la production, la consommation, le commerce, les stocks, les cafés différenciés, la distribution de la valeur et l'évaluation de l'efficacité.
7. Préparer des rapports et des études sur la situation et les tendances du marché et sur l'évolution du secteur caféier, particulièrement en ce qui concerne les conditions structurelles des marchés internationaux et les tendances nouvelles et à long terme de la production et de la consommation qui équilibrent l'offre et la demande.
8. Tenir compte des mesures liées à l'Article 24 (Élimination des obstacles au commerce et à la consommation) dans l'application de l'Accord de 2007, y compris la préparation d'enquêtes périodiques sur les effets des obstacles tarifaires et non tarifaires et des taxes indirectes sur la consommation et le commerce du café.
9. Soumettre au Conseil des rapports périodiques sur le respect des dispositions de l'Article 27 (Mélanges et succédanés) de l'Accord de 2007.
10. Passer en revue et réviser, selon que de besoin, les aspects statistiques de l'Accord de 2007, y compris le Règlement sur les statistiques, le système des prix indicatifs et les facteurs de conversion des types de café.
11. Encourager les partenariats secteur privé/secteur public pour accroître la transparence et la fiabilité des statistiques du café.

Ces mesures prioritaires concernent les défis énumérés aux alinéas b), c), d), e) et j) (Section I).

Observations :

- Pendant la session du Conseil, il a été proposé de recueillir des statistiques sexospécifiques. Si une décision est prise dans ce sens, la mesure 6 devrait en tenir compte.

But 3 : Acquisition et diffusion de connaissances

Encourager l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'économie caféière mondiale au moyen de projets, de programmes de microcrédit, d'ateliers, de cours de formation et d'autres formes de partage des connaissances ; et mobiliser le financement de ces activités.

Dispositions pertinentes de l'Accord de 2007

Article premier	Objet (Paragraphes 8), 11), 12) et 13))
Article 25	Promotion et développement des marchés
Article 26	Mesures relatives au café transformé
Article 28	Élaboration et financement de projets

Article 31	Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café
Article 37	Niveau de vie et conditions de travail

Mesures prioritaires

12. **Accroître la viabilité et améliorer l'exécution** des projets qui bénéficient aux Membres et à l'économie caféière mondiale en définissant des stratégies de mise en valeur du café, en suivant les propositions de projets **soumises** aux bailleurs de fonds pertinents et en supervisant leur mise en œuvre.
13. Présélectionner les propositions de projets soumises avec le soutien des Membres, en utilisant des mécanismes cohérents et en faisant appel à des experts des Membres, de manière à ne retenir que des propositions qui conviennent aux bailleurs de fonds potentiels.
14. Mobiliser le financement des projets et autres activités comme les cours de formation, qui bénéficient aux Membres et à l'économie caféière mondiale.
15. Renforcer l'appropriation des projets par les pays concernés et encourager le renforcement des capacités des communautés locales et des petits exploitants.
16. Encourager un accroissement des transferts de technologie et de la coopération technique, particulièrement entre pays producteurs, de façon à augmenter la rémunération des producteurs.
17. Favoriser la recherche-développement scientifique dans la chaîne du café, y compris les autres utilisations [**du café de moindre qualité et**] des sous-produits de la transformation du café, et augmenter le nombre de variétés de café existantes.
18. Développer le rôle que joue l'OIC en tant qu'agence d'exécution de projet dans les cas appropriés.
19. Organiser des séminaires, des tables rondes et des ateliers sur les questions ayant trait au café, y compris les résultats des projets, et diffuser les informations présentées à ces manifestations.

Ces mesures prioritaires concernent les défis énumérés aux alinéas c), f), g), h) et i) du paragraphe 15 (Section I)

But 4 : Secteur caféier durable

Encourager la mise en place d'un secteur caféier mondial durable, pour contribuer à sa durabilité environnementale et générer une augmentation des revenus et de l'emploi et une amélioration du niveau de vie et des conditions de travail dans les pays Membres.

Dispositions pertinentes de l'Accord de 2007

Article premier	Objet (Paragraphes 3), 7), 9) et 10))
Article 25	Promotion et développement des marchés
Article 26	Mesures relatives au café transformé
Article 31	Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café
Article 36	Secteur du café durable
Article 37	Niveau de vie et conditions de travail

Mesures prioritaires

20. Favoriser la mise en place d'un secteur caféier durable de façon à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté.
21. Diffuser des informations sur la durabilité **économique, environnementale et sociale**, les techniques et pratiques de durabilité et l'utilisation efficace des ressources de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement du café, notamment les indicateurs de performance et les structures organisationnelles appropriées.
22. Diffuser des informations sur les effets des changements climatiques sur le secteur du café, à la lumière de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
23. **Mobiliser le financement des propositions de projet visant à mettre en place un secteur caféier durable, les évaluer et fournir un retour d'information sur celles-ci.**
24. **Améliorer la compréhension des structures du marché, y compris les méthodes de financement des stocks et un meilleur accès au crédit et aux instruments de gestion des risques adaptés aux petits exploitants dans les pays producteurs.**
25. Élaborer un plan d'action pour encourager l'accroissement de la consommation et le développement des marchés dans le cadre de l'Accord de 2007.
26. Diffuser, en conjonction avec le secteur privé, des informations sur les questions ayant trait au café et la santé.
27. Encourager les mesures d'assurance qualité, y compris l'application de normes de qualité pour le café exporté (comme celles de la Résolution numéro 420).

Ces mesures prioritaires concernent les défis énumérés aux alinéas e), f), g), h), i), **j)** et k) (Section I).

SECTION III

SUIVI ET ÉVALUATION

Le présent plan d'action fournit des orientations sur les mesures propres à atteindre les objectifs de l'Accord de 2007. Cette tâche sera assurée par l'Organisation et ses organes, le Secrétariat et les Membres.

Les buts stratégiques et les mesures prioritaires serviront de cadre de référence au Secrétariat pour élaborer le programme annuel d'activités qui constitue le mécanisme de mise en œuvre du plan d'action stratégique et rapproche les priorités de l'OIC et les ressources disponibles pendant la période considérée.

Les organes de l'OIC pourront se servir du contenu du plan d'action stratégique pour participer à l'élaboration des politiques et formuler des recommandations au Conseil sur les projets et autres activités. D'autre part, le Conseil s'appuiera sur le plan d'action stratégique pour prendre ses décisions et pour évaluer les activités de l'Organisation.

Un système de suivi et d'évaluation sera mis en place pour examiner et évaluer les progrès et les résultats de la mise en œuvre du plan d'action stratégique. Le suivi des mesures sera effectué par le Secrétariat au moyen de l'évaluation de l'exécution du programme annuel d'activités figurant dans la Rétrospective et autres rapports, y compris les rapports de situation périodiques sur la mise en œuvre du plan. Une évaluation du plan d'action stratégique sera effectuée pendant l'année caféière 2012/13, dans laquelle les progrès et les résultats seront mesurés selon des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Il est également proposé que le plan soit à horizon mobile et actualisé par les Membres en fonction des besoins.

Le modèle récapitulatif ci-après donne un aperçu du cadre de suivi et d'évaluation requis, y compris les indicateurs et sources de vérification potentiels.

Il a été suggéré d'utiliser la technique du "tableau de bord équilibré" (BSC) à des fins de suivi et d'évaluation.

MODÈLE PROPOSÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

But stratégique	Indicateurs	Sources de vérification
1) Fournir un cadre pour l'élaboration de politiques et de solutions visant à renforcer le secteur mondial du café	<ul style="list-style-type: none"> a) Réunions du Conseil et des autres organes de l'OIC b) Missions et réunions d'information sur les activités de l'OIC c) Composition de l'OIC d) Tenue des conférences mondiales du café e) Participation aux manifestations organisées par le commerce international du café et les organisations internationales pertinentes f) Publication et diffusion de documents d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> a) Rétrospective b) Documents et exposés spécifiques c) Site web de l'OIC d) Rapports de situation périodiques sur la mise en œuvre du plan
2) Accroître la transparence du marché du café	<ul style="list-style-type: none"> a) Statistiques actualisées sur le commerce, la production, les prix, la consommation du café, etc. b) Qualité des statistiques c) Études et rapports sur les aspects pertinents de l'économie caféière mondiale d) Développement et diversification du marché 	<ul style="list-style-type: none"> a) Rétrospective b) Rapport mensuel sur le marché du café c) Statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles d) Études et rapports spécifiques e) Site web de l'OIC f) Rapports de situation périodiques sur la mise en œuvre du plan
3) Encourager l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'économie caféière mondiale	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre et valeur des projets présélectionnés, en cours de mise en œuvre et terminés b) Nombre des séminaires, tables rondes et ateliers organisés c) Inclusion du renforcement des capacités, de la gestion des risques, de l'accès au crédit et d'autres activités pertinentes dans les projets et les manifestations de l'OIC d) Publication et diffusion d'information sur l'économie caféière mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> a) Rétrospective b) Rapports sur des projets spécifiques c) Rapports sur les séminaires, tables rondes et ateliers d) Études et rapports spécifiques e) Site web de l'OIC f) Rapports de situation périodiques sur la mise en œuvre du plan
4) Encourager la mise en place d'un secteur caféier durable	<ul style="list-style-type: none"> a) Plus grande sensibilisation aux questions ayant trait à la durabilité b) Application plus répandue de pratiques durables c) Diffusion d'information sur le café et la santé d) Plan d'action pour encourager l'augmentation de la consommation de café et le développement des marchés e) Volume de la consommation dans les pays exportateurs de café f) Utilisation du réseau CoffeeClub de l'OIC pour promouvoir la consommation de café g) Application de normes de qualité du café [h) Promotion des conditions permettant aux producteurs d'avoir une part plus active dans le processus de formation des prix du café, grâce à des instruments de commercialisation] (Brésil) 	<ul style="list-style-type: none"> a) Rétrospective b) Études et rapports spécifiques c) Site web de l'OIC d) Utilisation du réseau CoffeeClub de l'OIC pour promouvoir la consommation de café e) Rapports de situation périodiques sur la mise en œuvre du plan [f) Meilleur accès des producteurs au financement des stocks] (Brésil)

OBJECTIFS DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ

ARTICLE PREMIER

Objet

L'objet du présent Accord est de renforcer le secteur mondial du café et de favoriser son développement durable dans le cadre d'une économie de marché pour le bien-être de tous les participants du secteur, au moyen des mesures suivantes :

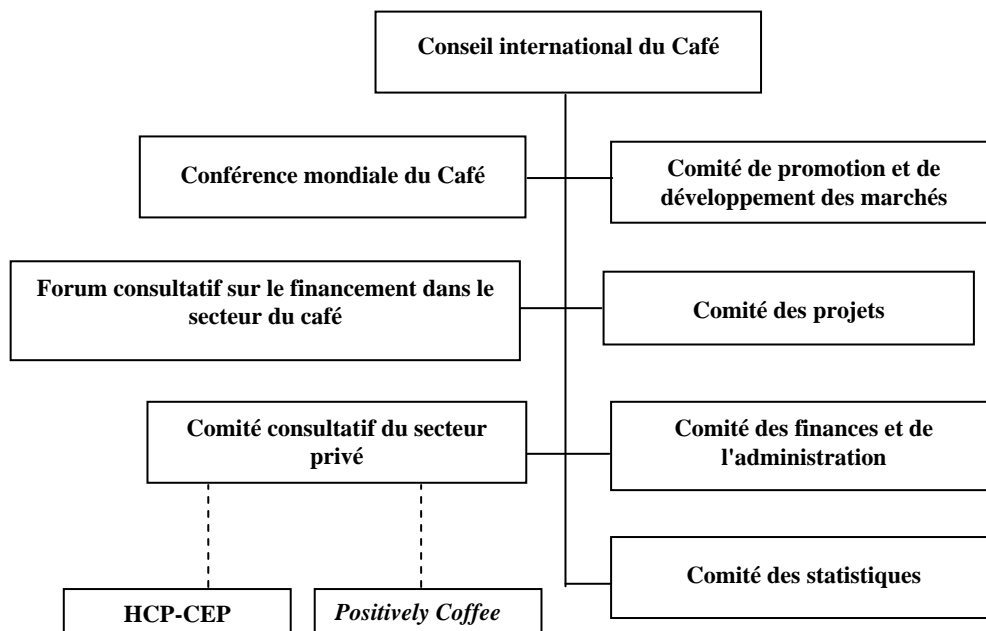
- 1) Promouvoir la coopération internationale sur les questions ayant trait au café ;
- 2) Fournir un cadre pour les consultations sur les questions ayant trait au café entre les gouvernements et avec le secteur privé ;
- 3) Encourager les Membres à mettre en place un secteur caféier durable en termes économiques, sociaux et environnementaux¹ ;
- 4) Fournir un cadre pour des consultations en recherchant une entente quant aux conditions structurelles des marchés internationaux et aux tendances à long terme de la production et de la consommation qui équilibre l'offre et la demande et se traduise par des prix équitables tant pour les consommateurs que pour les producteurs ;
- 5) Faciliter l'expansion et la transparence du commerce international de tous les types et de toutes les formes de café et encourager l'élimination des obstacles au commerce ;
- 6) Recueillir, diffuser et publier des informations économiques, techniques et scientifiques, des statistiques et des études, ainsi que les résultats de la recherche-développement sur les questions caféières ;
- 7) Promouvoir le développement de la consommation et des marchés pour tous les types et toutes les formes de café, y compris dans les pays producteurs de café ;
- 8) Élaborer et évaluer des projets dans l'intérêt des Membres et de l'économie caféière mondiale et en rechercher le financement ;
- 9) Promouvoir la qualité du café pour accroître la satisfaction du consommateur et les bénéfices des producteurs ;
- 10) Encourager les Membres à élaborer des procédures appropriées de sécurité alimentaire dans le secteur caféier ;

¹ *Le Brésil considère que les piliers social et environnemental sont tributaires de la viabilité économique du secteur (voir le document WP-Council 173/08 Rev. 4 Add.1).*

- 11) Promouvoir des programmes de formation et d'information afin de contribuer au transfert, vers les Membres, de technologies appropriées pour le café ;
- 12) Encourager les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à accroître la capacité des communautés locales et des petits producteurs à tirer profit de la production de café, ce qui pourrait contribuer à soulager la pauvreté ; et
- 13) Faciliter la mise à disposition d'information sur les outils et services financiers pouvant aider les producteurs de café, y compris l'accès au crédit et aux méthodes de gestion des risques.

STRUCTURE DE L'OIC

ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT

